

La délicate question des filles servantes d'autel !

Le fait que les filles ne servent plus à l'autel comme « avant » et soient au service de la communauté est mal apprécié par certains et a suscité des réactions comme celles-ci : « De servantes de messe, elles deviennent servantes de Marie en service hors du chœur (rétrogradation) ». C'est « de la discrimination et du sexisme appliqués à des enfants par l'Église », etc.

Ces jugements à notre avis sont exagérés et loin de la pensée de l'Église. Beaucoup parlent sans savoir et comme le disait mon ancien directeur à l'Institut Supérieur de Liturgie : les hommes sont libres de penser tout ce qu'ils veulent, tout dépend de leur clef de lecture. Et si nous n'avons pas la bonne clef nous ferons de fausses interprétations.

Pour bien saisir la pensée de l'Église au sujet de la liturgie, il convient de lire les instructions dans leur totalité. Or dans le cas des servants d'autel, nous voyons qu'il est clairement dit, au n°47 des nouvelles normes liturgiques de 2004, que les filles ou les femmes peuvent être admises à ce service de l'autel au jugement de l'évêque diocésain ; dans ce cas il faut suivre les normes établies à ce sujet (note 122). Que disent ces normes que l'on prend généralement soin d'omettre ? Elles donnent des instructions pratiques en six points (cf. Lettre de la Congrégation pour le culte divin aux présidents des conférences épiscopales, 15 mars 1994). Le cinquième point dit clairement ceci : Tout en respectant la décision que, pour des raisons déterminées selon les conditions locales, certains Évêques ont adoptée, le Saint-Siège rappelle qu'il sera toujours très opportun de suivre la noble tradition du service de l'autel confié à de jeunes garçons qui a eu pour effet depuis un temps immémorial le développement des futures vocations sacerdotales. Ainsi, l'autorisation de l'Évêque ne peut, en aucun cas, exclure du service de l'autel les hommes en particulier les jeunes garçons. L'obligation de continuer à favoriser l'existence de ces groupes d'enfants de chœur demeurera donc toujours.

Nous sommes tous conscients du manque de prêtres. Or si nous voulons avoir des prêtres, mettons en place ce qui a toujours favorisé l'éclosion des vocations. C'est donc en lien avec la question des vocations sacerdotales que l'Église donne sa préférence aux garçons pour le service de l'autel. De grâce n'attribuons pas à l'Église ce qu'elle n'a pas dit, ni pensé.

Ces réactions qui nous sont parvenues nous donnent à penser que nous sommes largement coupés des représentations que véhicule la liturgie, cette tradition qui porte des images, des manières qui viennent de si loin, que nous ne parvenons plus à les percevoir vraiment, ce qui nous fait dire que la liturgie reste vraiment un champ largement inconnu ... parce que « trop connu » en apparence et surtout superficiellement connu ce qui est pire que méconnu. La liturgie de l'Église est une richesse à recevoir et non à construire. Elle a sa vocation, sa mission et sa méthode.

Prôner l'égalité des sexes sans nuance et vouloir l'appliquer aveuglement partout appauvrit la femme et n'enrichit pas l'homme. Et c'est toute la société qui en pâtit.

Penser que les filles en servant le Christ à travers l'assemblée les rétrograde, c'est méconnaître toute la richesse d'une assemblée liturgique selon VAT II. Le prêtre lui-même n'est pas en dehors de cette assemblée, ni au-dessus d'elle ; il en fait partie et il est lui-même prêtre au service de la communauté. Une personne qui refuse de servir le Christ dans l'assemblée sous prétexte que c'est dégradant, cela mérite une attention particulière et un vrai discernement ! Que recherche-t-elle en voulant servir ?

Respecter ce que la tradition de l'Église a établi à propos du service de l'autel, c'est se prémunir de tomber dans des situations ambiguës ou inextricables.

As-tu compris quelque chose à partir de cette clef de lecture ?

Si oui, Dieu soit loué !

Si non, c'est parce que la question est délicate ...

Sessi Xavier Zomahoun